



Plan stratégique transversal Déclaration de politique communale 2024-2030

Table des matières

Déclaration de politique communale

1.	Objectif stratégique : une commune (mieux) réformée	3
A.	Objectif opérationnel : rendre la commune plus attractive et ainsi développer sa population (objectif : 15.000 habitants)	3
B.	Objectif opérationnel : favoriser la mobilité en ville comme dans les villages	6
2.	Objectif stratégique : une commune qui veut (mieux) partager	6
A.	Objectif opérationnel : garantir le bien-être de la population	6
3.	Objectif stratégique : une commune qui veut (mieux) s'engager	11
A.	Objectif opérationnel : adopter une gestion durable, solidaire et innovante	11
B.	Objectif opérationnel : consolider et assurer les fondements de la gestion communale	16

Volet interne

1.	Axe 1 : Renforcer la capacité organisationnelle des services	19
A.	Sous-axe 1 : Urbanisme, Technique, Cadre de vie et Mobilité (administratif)	19
B.	Sous-axe 2 : Population et Etat civil	19
C.	Sous-axe 3 : Mobilité	19
D.	Sous-axe 4 : Accueil, Secrétariat et Communication	20
E.	Sous-axe 5 : Sport	20
F.	Sous-axe 6 : Bibliothèque et Plan de cohésion sociale/service Jeunesse	20
2.	Axe 2 : Mettre les services en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la mandature, et leur permettre de s'adapter aux enjeux futurs	22
A.	Sous-axe 1 : Moderniser la vision de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Commune	22
B.	Sous-axe 2 : Soutenir la mise à jour et la mise en œuvre d'un nouveau P.C.D.R.	22
C.	Sous-axe 3 : Renforcer la transversalité et la gouvernance des projets de travaux	23
D.	Sous-axe 4 : Offrir des cimetières conformes aux réglementations en vigueur, respectueux de leur vocation mémorielle et esthétiquement valorisés, grâce à une gestion humaine et optimisée des ressources	23
E.	Sous-axe 5 : Renforcer la qualité du service Population, améliorer l'accessibilité, moderniser les outils et garantir la satisfaction du citoyen	24
F.	Sous-axe 6 : Réformer l'outil de gestion touristique	25
G.	Sous-axe 7 : Tendre vers une gestion de crise opérationnelle	26
H.	Sous-axe 8 : Réduire la fracture numérique sur le territoire leuzois et favoriser l'inclusion numérique	26
I.	Sous-axe 9 : Renforcer la cohésion sociale entre les générations	27
J.	Sous-axe 10 : Favoriser une ville inclusive et solidaire pour tous	27
K.	Sous-axe 11 : Améliorer l'accessibilité à la mobilité pour tous les citoyens	27
L.	Sous-axe 12 : Promouvoir le sport et la santé pour tous	27
M.	Sous-axe 13 : Optimiser la communication communale	28

1. Objectif stratégique : une commune (mieux) réformée

A. Objectif opérationnel : rendre la commune plus attractive et ainsi développer sa population (objectif : 15.000 habitants)

Actions :

1. Convertir l'hôtel de ville en lieu de valorisation du patrimoine et du territoire, une fois les services administratifs communaux et para-communaux centralisés sur le site « Dujardin ».
2. Soutenir la création d'une plateforme de représentation et d'action des commerçants (comme pour les PME avec l'ADEL).
3. Créer une agence immobilière commerciale pour soutenir l'installation de nouvelles activités ou de projets émergents.
4. Lutter contre les cellules commerciales vides par les « pop-up stores ».
5. Organiser des actions ponctuelles d'événementiel commercial (journée du client, vitrine, illuminations...).
6. Simplifier, diversifier et moderniser les canaux de communication de la Ville (voir le sous-axe 13 dans le volet interne du P.S.T.).
7. Moderniser l'identité visuelle de la Ville une fois le projet de territoire déterminé.
8. Renforcer le marketing urbain pour modifier ou diffuser l'image de la Ville.
9. Réinvestir dans la culture populaire, notamment grâce à des événements grand public, dont des événements typiquement leuzois qui renforceront le sentiment de communauté :
 - Favoriser l'organisation régulière d'événements culturels accessibles à tous, en créant notamment un comité des festivités en interne à l'Administration communale
10. Assurer l'accessibilité de la culture, à tous les niveaux (dont l'article 27).
11. Maintenir un soutien à l'associatif local.
12. Développer des partenariats avec les artistes locaux, pour promouvoir leurs œuvres mais aussi pour renforcer le Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).
13. Appliquer la tolérance zéro pour les logements insalubres ou inhabitables, encourageant ainsi la rénovation ou la reconstruction de bâtiments laissés à l'abandon.
14. Veiller à ce que la commande publique soutienne les artisans, commerçants et entrepreneurs locaux
 - Privilégier les demandes d'offres aux entreprises locales.

15. Poursuivre la mise à disposition de terrains ou d'espaces pour l'installation et le développement d'entreprises.
16. Soutenir les actions de l'Agence de Développement Local, voire en développer en commun.
17. Avec l'aide d'un consultant externe, mobiliser les citoyens pour concevoir un projet de ville pour les années 2030-2050, façonnant une identité propre à notre ville.
18. Concrétiser les projets de rénovation urbaine et de revitalisation (Rempart, Seuvoir, Gare, Bois Blanc...).
19. Établir un dialogue franc et constructif avec la région pour solutionner le cas « Grand'Place ».
20. Réintroduire le beau et l'art en rue.
21. Accueillir de nouveaux clubs sportifs sur notre territoire :
 - Sur base du rapport annuel du centre sportif local intégré, identifier les disciplines sportives émergentes ou sous-représentées sur le territoire en s'appuyant sur l'analyse des pratiques existantes et des demandes citoyennes
 - Mettre en place des cycles d'initiation et de découverte (stages, événements, actions scolaires) permettant de tester l'intérêt pour de nouvelles disciplines
 - Accompagner la création de nouveaux clubs sportifs (aide administrative, mise à disposition d'infrastructures, accompagnement logistique et matériel)
 - Mettre en place un dispositif de soutien temporaire (créneaux gratuits, prêt de matériel, communication) pour faciliter le lancement des nouvelles structures
 - Assurer le suivi et la pérennisation des clubs créés en renforçant les liens avec les fédérations et en favorisant leur intégration dans le tissu associatif local
22. Faire évoluer l'office du tourisme en partenariat avec les acteurs locaux, permettant une valorisation multiple et diversifiée du territoire communal et de ses atouts.
23. Doter Mahymobiles d'un véritable projet muséal.

24. Créer des parcours balisés permanents et thématiques destinés au tout public mais également aux plus sportifs pour renforcer l'attractivité de la ville :

- Identifier les sites stratégiques permettant l'implantation de parcours sportifs (centre-ville, villages, zones naturelles)
- Développer des parcours thématiques adaptés à différents publics (santé, loisir, performance, familles)
- Intégrer des outils numériques (QR codes, applications) pour enrichir l'expérience de l'utilisateur et favoriser l'autonomie des pratiquants
- Assurer la promotion de ces parcours via les canaux de communication communaux et les services communaux (office du tourisme, PCS...)
- Mettre en place un plan d'entretien et d'évaluation de la fréquentation des parcours

25. Réfléchir à la modernisation du Règlement Communal d'Urbanisme et à la capacité d'innover sur le plan urbanistique :

- Il semblerait pertinent de mettre en place un groupe de travail transversal intégrant notamment la dimension environnementale.
L'objectif serait d'actualiser le règlement en y intégrant davantage d'enjeux liés à la résilience du territoire et à l'adaptation aux défis actuels. Cela pourrait notamment concerner la perméabilité des sols, le choix des essences végétales à privilégier, la préservation de la biodiversité ordinaire, ainsi que les points d'attention à intégrer lors de constructions ou de transformations situées en zones inondables ou à risque. Une telle démarche permettrait d'aborder l'urbanisme non seulement sous l'angle réglementaire et esthétique, mais aussi comme un levier concret d'adaptation climatique, de prévention des risques et d'amélioration du cadre de vie.

26. Densifier l'urbanisation du quartier de la gare (et le verduriser) tant dans sa partie attenante au centre de Leuze-en-Hainaut que dans celle jouxtant le quartier du Bois blanc, cette dernière demandant une attention particulière (« master plan » pour l'axe Mahymobiles-bas du Bois blanc).

B. Objectif opérationnel : favoriser la mobilité en ville comme dans les villages

Actions :

27. Concrétiser la mise en réseau des villages et leur liaison douce avec le centre-ville contribuant ainsi à la cohésion territoriale.
28. Mettre en phase de test plusieurs initiatives (place Albert 1er giratoire, Grand'Rue dans l'autre sens, nouveau plan de mobilité quartier du Bois blanc et extension, voitures partagées...) et, selon les conclusions, les rendre permanentes.
29. Envisager la réintroduction d'une solution de mobilité à la carte afin de développer des solutions de transport alternatives pour les publics fragilisés.
30. Poursuivre la réalisation d'un Plan Communal de Mobilité adapté aux réalités de Leuze et de ses villages :
 - Il serait pertinent d'intégrer une réflexion sur une gestion plus autonome et smart de l'éclairage public par la Ville. Des outils existent aujourd'hui pour permettre le contrôle total, le dimmage, le pilotage par quartiers ou encore l'adaptation de l'éclairage selon les usages et les besoins. Cette approche s'inscrit pleinement dans une vision smart city, alliant maîtrise énergétique, réduction des coûts et amélioration du service (visibilité, sécurité). Cette vision s'imbrique avec la gestion de la mobilité.

2. Objectif stratégique : une commune qui veut (mieux) partager

6

A. Objectif opérationnel : garantir le bien-être de la population

Actions :

31. Assurer au CPAS, qui tend vers l'efficience, des moyens humains et financiers à la hauteur de ses missions au profit de la population et ce, à tout âge de la vie.
32. Activer les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale afin de créer un rapport positif avec la société et d'optimiser la réinsertion professionnelle.
33. Maintenir une offre variée de lecture et d'activités aux divers publics de la bibliothèque, notamment dans une logique de partenariats :
 - Evaluer le plan de développement de la lecture publique actuel, analyser les résultats, et réaliser un sondage auprès des usagers pour recueillir leurs avis et suggestions
 - Réactualiser le diagnostic du territoire, en identifiant les besoins actuels des différents publics, et en cartographiant les lieux et événements culturels existants et potentiels, avant de rédiger le nouveau plan
34. Aller au-delà des intentions et concrétiser une politique de bien-être animal (information à la population, chats errants, pigeons, identification de l'animal de compagnie...).

35. Promouvoir le dialogue interculturel et l'ouverture à l'altérité des convictions et religieuses et philosophiques.
36. Soutenir la laïcité organisée.
37. Poursuivre le soutien au Centre culturel et aux opérateurs locaux (dont le CDHO) :
- Réinvestir dans la culture populaire grâce à des événements leuzois afin de renforcer le sentiment de communauté et le lien social, en favorisant l'organisation régulière d'événements culturels accessibles à tous
38. Garantir la mise à disposition d'espaces culturels et associatifs, notamment pour le rayonnement des services communaux de la bibliothèque, du Plan de cohésion sociale, du service de la Jeunesse, et du Centre culturel.
39. Poursuivre la modernisation du devoir de mémoire dans une logique de partenariat.
40. Défendre l'école comme lieu de l'égalité des chances et ascenseur social :
- Identifier les familles dans le besoin sans les stigmatiser, leur apporter un soutien approprié en les orientant au besoin vers d'autres intervenants
 - Développer les projets transversaux sur le « vivre ensemble »
41. Multiplier les partenariats avec le tissu local (sport, culture, économie...) :
- Sensibiliser à l'environnement, à la mobilité, à la santé, ..., par exemple par la création d'un portefeuille de personnes qui pourraient animer des activités thématiques grand public
 - Sensibiliser à la culture via les activités dans le cadre du P.E.C.A.
 - Mener des activités intergénérationnelles récurrentes
 - Mener des activités sportives en partenariat avec Leuzarena
42. Poursuivre le renforcement des projets (salon de l'enseignement...) et de l'innovation pédagogiques :
- Après une première évaluation du plan de pilotage, viser à renforcer le projet pédagogique de chaque établissement afin de se démarquer
 - Communiquer davantage sur les orientations prises par les écoles
 - Former le corps enseignant aux troubles de l'apprentissage, développer l'encadrement différencié, varier les pédagogies, ...
43. Résoudre les problèmes de sécurité (dont les plans d'urgence) et de mobilité autour des écoles :
- Mettre les bâtiments en conformité
 - Acheter les plans internes d'urgence
 - Mettre en place des plans de mobilité autour des écoles
44. Solutionner, au cas par cas, les problèmes d'espace sur le site des écoles en lien avec l'évolution de la population scolaire :
- Au regard du P.S.T. précédent, améliorer la communication et la planification des travaux d'entretien par des rencontres avec le service des travaux
 - Mettre fin à l'utilisation des classes conteneurs dans les écoles
 - Procéder à l'acquisition de la maison voisine de l'école de Blicquy, afin d'y créer une extension de l'école, d'agrandir le jardin de l'école du dehors, d'y aménager

un parking pour les enseignants et une zone de dépose-minute pour les parents

45. Etendre les horaires d'accueil dans les écoles :
 - Elargir l'horaire d'accueil au cas par cas en fonction des besoins
 - Parvenir à scinder les fonctions techniques de surface/surveillant
 - Etablir un programme A.T.L. propre à chaque établissement et créer un pôle distinct y dédié
46. Augmenter l'offre d'activités extra-scolaires :
 - Etablir un partenariat avec le conservatoire de la Ville de Tournai (cours en-dehors du temps scolaire)
 - Etablir un partenariat avec des intervenants extérieurs afin de proposer des activités culturelles et sportives dans les écoles en-dehors du temps scolaire
 - Organiser des activités pendant les journées pédagogiques
47. Faciliter la communication entre les parents, l'équipe éducative et l'administration communale :
 - Procéder à l'acquisition d'une plateforme de paiement afin de faciliter les flux entre les parents, l'école et l'administration
 - Créer des fiches de procédures pour l'ensemble des intervenants
 - Mettre à jour l'organigramme et les descriptifs de fonction/tâches
 - Réaliser un marché cadre pour les fournitures scolaires
48. Créer, en tant que tel, un service jeunesse, interlocuteur de tous les jeunes, qu'ils soient ou non engagés dans les mouvements de jeunesse.
49. Réserver un espace de rencontre et d'activités pour les jeunes de Leuze-en-Hainaut.
50. Collaborer activement avec le conseil consultatif des jeunes (à mettre en place).
51. Prendre des initiatives en matière de santé mentale des jeunes :
 - Mettre en place des actions concrètes de prévention et de soutien psychologique
52. Favoriser l'acquisition des logements communaux (au sens strict du terme) par leurs locataires.
53. Renforcer la place des familles et des jeunes ménages dans l'offre de logement (ancrage communal).
54. Lutter contre les nuisibles qui envahissent nos logements.
55. Accroître la capacité globale d'accueil de la petite enfance de sorte d'aider les familles à concilier vie de famille et vie professionnelle.
56. Développer un pôle « enfance » en site unique.
57. Poursuivre l'engagement de la Ville au sein du PCS en mettant l'accent sur la plus-value des actions dédiées à cet organe.

(La réforme des P.C.S. vers un système de dotation obligerait les conseils communaux à prendre une délibération en début d'exercice civil et budgétaire afin de fixer les actions à entreprendre).

58. Investir humainement et matériellement (en ce compris dans les nouvelles technologies) dans la sécurité de nos concitoyens.
59. Continuer à tabler sur l'expérience des équipes de police dans le cadre de la transition des générations.
60. Installer des radars, volet répressif de la lutte contre la vitesse excessive (la prévention et le mobilier urbain constituant le volet préventif).
61. Étoffer et optimiser le réseau de caméras (prévention et répression) :
 - Centre-ville : installation de caméras ANPR et de caméras supplémentaires de vidéosurveillance, afin d'identifier les véhicules, d'assurer une surveillance renforcée des rues commerçantes et des espaces publics, d'assurer une prévention des sols, des dégradations et des incivilités, et d'améliorer la gestion des flux et la sécurité globale
 - Piscine communale, parking et aire de jeux : installation de caméras fixes et mobiles afin de sécuriser les lieux, de prévenir les actes de vandalisme et les vols, et de surveiller les entrées, les abords du hall de tennis et les zones de rassemblement
 - Villages et abords des cimetières : installation de caméras afin de lutter contre les dépôts clandestins et le vandalisme, de surveiller les zones peu fréquentées, et de renforcer le sentiment de sécurité
62. Plaider pour le maintien d'une caserne des pompiers à Leuze-en-Hainaut et contribuer activement à la solution.
63. Assurer la soutenabilité financière de la Zone de secours de Wallonie picarde tout en défendant les contribuables par l'octroi d'une dotation adaptée et pérenne.
64. Poursuivre la mise en place d'activités intergénérationnelles, notamment dans le cadre du Plan de cohésion sociale et du service Jeunesse.
65. Collaborer activement avec le conseil consultatif des aînés, dans le but de renforcer la participation des aînés aux décisions locales.
66. Mettre en valeur le jeu de balle en qualité de patrimoine sportif et d'héritage culturel commun :
 - Développer et renforcer les actions de sensibilisation dans les écoles (initiations, cycles pédagogiques, rencontres avec des joueurs locaux) afin de transmettre la pratique aux jeunes générations

- Soutenir les clubs et sociétés de balle pelote locales en garantissant les moyens nécessaires à la poursuite et au développement de leur activité dans les villages
- Préserver et valoriser les espaces dédiés à la pratique du jeu de balle (frontons, places publiques, terrains traditionnels), revitalisation des terrains via le service technique (traçage et entretien des terrains)
- Mettre en place un projet de valorisation patrimoniale structuré, incluant la création d'un espace muséal ou d'une scénographie dédiée au jeu de balle au sein du territoire communal
- Réaliser des supports visuels permanents dans l'espace public (fresques, panneaux didactiques, signalétique) afin de mettre en avant l'histoire et l'identité de la balle pelote leuquoise en collaboration avec le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Leuze-en-Hainaut (CHAL) et l'Office du Tourisme
- Organiser un Grand Prix annuel de balle pelote en centre-ville (période estivale) afin de renforcer la visibilité de la discipline, dynamiser le centre-ville et créer un événement identitaire fort pour la commune
- Développer des expositions temporaires au sein du centre sportif LeuzArena, en collaboration avec le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Leuze-en-Hainaut (CHAL) et l'Office du Tourisme, mettant en valeur : l'histoire de la balle pelote à Leuze, les clubs emblématiques, les figures locales marquantes
- Mettre en place une stratégie de communication spécifique visant à valoriser le jeu de balle comme élément identitaire fort de la Ville de Leuze-en-Hainaut (exemple via le site internet de la ville)

10

67. Etoffer l'offre sportive pour encourager une pratique physique accessible à tous (jeunes et moins jeunes, en situation de handicap ou non, homme ou femme, sport populaire tel le football ou de niche, professionnel ou amateur...) :

- Organiser un événement de sensibilisation (salon, ...) autour du sport et de la santé, accessible à tous
- Sur base du rapport annuel du centre sportif local intégré : analyser l'offre sportive existante et identifier les besoins non couverts en fonction des publics (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, etc.)
- Développer de nouvelles activités sportives adaptées aux attentes des citoyens (nouvelles disciplines, sport libre encadré, activités bien-être)
- Renforcer l'offre d'activités régulières afin de favoriser la fidélisation des pratiquants
- Adapter les horaires et les formats d'activités pour améliorer l'accessibilité (soirées, week-ends, créneaux courts)
- Mettre en place des actions spécifiques pour reconquérir le public adolescent (créneaux dédiés, activités attractives, formats innovants)
- Structurer une programmation annuelle d'activités sportives en

- collaboration entre la RCA et le service des sports
- Développer des partenariats avec les écoles, les clubs et les associations locales pour renforcer la participation
- Mettre en place des projets sportifs spécifiques (sport scolaire, sport-santé, projets d'inclusion)
- Optimiser l'utilisation des infrastructures sportives (Leuzarena, salles de gymnastique, hall de tennis, terrains multisports en garantissant un accès équilibré entre les différents publics
- En complément de la réservation des cours collectifs, développer au maximum la réservation en ligne des infrastructures (salle de fitness, terrains de tennis, terrains de badminton, tour d'escalade, etc.) sur base des possibilités existantes, afin de permettre aux Leuzois d'accéder facilement aux équipements sportifs en accès libre via le site internet leuzesports.com ou via l'application mobile, et dans le but d'optimiser la fréquentation des infrastructures sportives
- Évaluer régulièrement la fréquentation et l'impact des activités proposées

68. Compléter les équipements sportifs sur base des besoins locaux :

- Réaliser un diagnostic des infrastructures sportives et aires de jeux existantes et identifier les besoins prioritaires
- Planifier la réalisation de nouveaux équipements, notamment le projet de piscine communale, rénovation des aires de jeux sur base du diagnostic
- Intégrer les besoins des différents publics (scolaires, clubs, grand public) dans la conception des infrastructures
- Optimiser l'utilisation des équipements existants par une gestion efficace des plannings
- Assurer le suivi des investissements et évaluer leur impact sur la pratique sportive

11

3. Objectif stratégique : une commune qui veut (mieux) s'engager

A. Objectif opérationnel : adopter une gestion durable, solidaire et innovante

Actions :

- 69. Maintenir et renforcer les bases d'une solidarité active, dynamique et tournée vers l'avenir en matière d'action sociale et d'emploi.
- 70. Promouvoir les produits locaux à tous les échelons de l'action communale.
- 71. Redynamiser le marché des producteurs locaux en le délocalisant et notamment en l'intégrant spécifiquement aux activités déjà existantes.
- 72. Développer des partenariats avec les agriculteurs.

73. Valoriser la ruralité comme patrimoine culturel.
74. Actualiser le PCDR et relancer la dynamique de co-construction, en concertation avec les citoyens, pour revitaliser les villages et répondre à leurs besoins spécifiques.
75. Promouvoir une politique d'aménagement du territoire prévenant l'érosion des sols et les inondations.
76. Défendre une utilisation parcimonieuse des terres agricoles lors de l'approbation des projets d'urbanisme.
77. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et investir dans l'efficacité énergétique des bâtiments et propriétés communales :
- Mettre en œuvre la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme, afin de répondre tant au besoin de stratégie énergétique qu'à l'obtention de subsides de type UREBA ; celle-ci anticipe également les besoins de mise en conformité de l'isolation, de l'électricité, du retrait de l'amiante, ...
 - Mettre en œuvre le projet de panneaux photovoltaïques sur les infrastructures de la RCA en partenariat avec IDETA
 - Suivre les performances énergétiques et le taux d'autoconsommation des installations
 - Identifier d'autres opportunités d'amélioration énergétique sur les infrastructures sportives
 - Intégrer les critères énergétiques dans les nouveaux projets
 - Poursuivre le déploiement de l'éclairage LED au sein de nos infrastructures afin de réduire davantage les coûts d'exploitation, diminuer la consommation énergétique et améliorer la durabilité des installations
 - Optimiser la gestion énergétique et assurer la maîtrise du budget énergie des infrastructures de la RCA grâce à l'utilisation de nos GTC (gestion technique centralisée de l'énergie), permettant de superviser, contrôler et piloter à distance les consommations (chauffage, ventilation, éclairage, etc.), d'améliorer la performance énergétique des bâtiments (centre d'affaires Dujardin et Leuzarena) et de réduire les coûts d'exploitation
 - Généraliser, dans la mesure du possible, le couplage de l'éclairage avec des systèmes de détection de présence afin de limiter les consommations inutiles
 - Renforcer et étendre le système de réservation des infrastructures en le connectant à des dispositifs automatisés (ouverture des accès, activation de l'éclairage, etc.), de manière à adapter le fonctionnement des équipements à l'occupation réelle et optimiser les coûts d'exploitation sur le plan énergétique
 - Sensibiliser les utilisateurs et locataires à une utilisation responsable des infrastructures gérées par la régie communale autonome, en mettant en place une communication claire, cohérente et adaptée aux différents publics

78. Veiller à l'accessibilité réelle des bâtiments publics (handicap physique mais aussi sensoriel) :
- Intégrer l'accessibilité universelle dans les nouveaux projets d'infrastructures
 - Développer et renforcer les activités handisport au sein des infrastructures sportives
 - Renforcer l'accueil et l'accessibilité de ces publics fragilisés au sein du Centre d'Affaires Dujardin, en mettant en place des aménagements adaptés et des dispositifs d'accompagnement appropriés
 - Sensibiliser les encadrants et les clubs à l'inclusion des publics spécifiques
79. Vendre les bâtiments (et propriétés) dont l'utilité n'est plus avérée ou souhaitable (trop énergivore, trop coûteux en rénovation...).
80. Réintroduire la technique du budget authentiquement participatif pour une enveloppe déterminée du budget communal.
81. Veiller à une reconversion (désacralisation) des lieux de culte vers d'autres usages publics ou sociétaux, en concertation avec la communauté des croyants.
82. Encourager la réduction de la production de déchets et récompenser les comportements vertueux :
- Sensibiliser la population à la réduction des déchets :
 - Lancer des campagnes de communication sur le tri, le compostage et la réduction des déchets à la source
 - Organiser des ateliers pédagogiques
 - Mettre en avant les initiatives des familles, écoles, commerces, qui réduisent leurs déchets
 - Diffuser des guides pratiques et numériques sur la réduction des déchets (réutilisation, zéro déchet, emballages, ...)
 - Inscrire des consignes de tri visibles sur les sacs poubelles
 - Augmenter l'utilisation des points d'apport volontaires :
 - Promouvoir ceux-ci auprès de la population
 - Installer de nouveaux points dans des zones mal desservies
83. Mieux valoriser les déchets communaux :
- Améliorer le tri à la source :
 - Faire un bilan des déchets produits sur les différents sites communaux et du C.P.A.S.
 - Former le personnel
 - Collaborer avec un partenaire privé afin de réduire le gaspillage alimentaire dans nos collectivités, permettant en plus une économie à l'achat des denrées alimentaires

- Optimiser la valorisation des déchets recyclables :
 - Mettre en place des poubelles et conteneurs clairement identifiés grâce à un affichage adéquat
 - Mettre en place un suivi régulier des tonnages collectés et recyclés
 - Collaborer avec des associations et entreprises locales pour identifier de nouvelles filières de valorisation
 - Transformer nos déchets organiques en compost, à réemployer par notre service des espaces verts
84. S'inscrire radicalement dans la perspective de promouvoir « Leuze-all-Inclusive » (genre, handicap, orientation...).
85. Développer un parc photovoltaïque sur les « toits publics » pour répondre aux besoins communaux et injecter le surplus de l'énergie produite dans une communauté locale d'énergie.
86. Faciliter l'installation de bornes de recharge rapide :
- Installation de bornes minutes intelligentes intégrant un point de recharge, qui décomptent automatiquement le temps autorisé, assurant une meilleure rotation des véhicules, notamment en centre-ville, à proximité de commerces ou des services communaux
87. Concrétiser le parc du Herseau et lancer d'autres projets de végétalisation :
- Assurer en outre un suivi régulier de l'entretien du parc après ouverture
88. Soutenir la biodiversité (faune et flore) :
- Recenser et protéger les éléments naturels remarquables par la création d'aménagements favorisant la faune locale, et le recensement des arbres remarquables notamment
 - Sensibiliser et impliquer les citoyens, par l'organisation de conférences et d'ateliers sur la biodiversité locale
 - Intégrer la biodiversité dans les projets communaux, notamment en incluant des plantes mellifères et/ou indigènes dans les nouveaux aménagements
 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes, par notamment la collaboration avec des associations environnementales et experts
 - Prévoir la réalisation d'une cartographie de la biodiversité à l'échelle du territoire communal, voire en articulation avec les communes voisines. Un tel outil offrirait une vision plus fine des enjeux écologiques locaux (espèces menacées, espèces exotiques envahissantes, espèces qui reviennent...) et permettrait d'éclairer les décisions du Collège sur des bases concrètes. La valeur ajoutée est claire : mieux connaître pour mieux arbitrer, mieux protéger et mieux aménager

89. Améliorer la qualité de nos cours d'eau à partir des inventaires réalisés (dont celui du Contrat de rivière Dendre) et des suggestions reprises (concertation citoyenne, conscientisation générale, travaux d'entretien, création de zones d'immersion temporaire, obligation de mise en conformité...) ; mettre en œuvre les fiches du P.G.R.I.
90. Mettre en valeur le patrimoine arboré de l'entité, trop souvent méconnu des citoyens :
- Réaliser un inventaire complet des arbres remarquables et du patrimoine arboré
 - Sensibiliser et informer les citoyens (panneaux d'information, ...)
91. Renouer graduellement avec l'opération « Un arbre, un enfant ».
92. Moderniser la gestion des cimetières sous l'angle environnemental, sécuritaire et du patrimoine funéraire :
- Placer un QR code sur les différents monuments funéraires
 - Placer des bornes d'information à l'entrée des cimetières
 - Placer le plan des cimetières sur le site Internet de la Ville
 - Positionner des caméras à l'entrée des cimetières pour lutter contre les dégradations ou les dépôts sauvages
 - Prévoir des bandes enherbées et endurées pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées
93. Aménager un « Jardin des Etoiles » dans nos cimetières :
- Analyse et sélection des parcelles disponibles
94. Prévoir des clauses environnementales et sociales dans les futurs marchés publics.
95. Promouvoir une gouvernance plus participative, sur le plan consultatif mais aussi délibératif, pour renforcer la légitimité des actions menées.
96. Maintenir les dispositifs existants en matière de relations internationales (jumelages, aide au développement et coopération internationale) en densifiant les partenariats et collaborations :
- Poursuivre le programme de coopération internationale communale, en étroit partenariat avec l'U.V.C.W. et Ouagadougou (Burkina Faso)
 - Maintenir et renforcer les liens établis avec la commune jumelée de Loudun (France)
97. Intensifier les actions de propreté publique :
- Sensibiliser la population à la propreté et au tri (participation aux différentes campagnes, publications, écoles, ...)

- Améliorer le matériel de récolte de déchets
 - Accentuer la répression, notamment en ce qui concerne les dépôts sauvages
98. Appréhender la propreté dans les villages par des cantonniers par zone.

B. Objectif opérationnel : consolider et assurer les fondements de la gestion communale

Actions :

99. Mettre en place des nouvelles synergies entre la Ville et le CPAS.
100. Etablir un cadastre des biens publics.
101. Déterminer les priorités budgétaires et politiques avec le concours des citoyens.
102. Créer une cellule « projets » (recherche de financements, subsidiologie...).
103. Rénover les lieux de culte présentant un intérêt patrimonial.
104. Mutualiser, par le biais du groupement des fabriques d'église, certains achats de biens ou de services pour dégager des économies d'échelle.
105. Geler les taux de prélèvement des additionnels à l'impôt des personnes physiques et au précompte immobilier (à noter que le cadastre est quant à lui indexé) tant les habitants sont soumis à une pression fiscale des plus élevées de Wallonie picarde.
106. Veiller à la collecte effective des recettes (absence de parking, renseignements urbanistiques...), notamment par un juste recensement (rôle) et une véritable perception (au besoin, recouvrement) de celles-ci.
107. Analyser les divers paramètres de détermination du fonds des communes et ce faisant dégager des leviers prioritaires d'action.
108. Instaurer une gouvernance exécutive plus collégiale et dans les sphères *ad hoc*.
109. Redynamiser le Conseil communal par le renforcement du rôle des conseillers communaux (commissions) et perfectionner la rediffusion des séances.
110. Recourir aux objectifs et indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporels) et rendre publique l'évolution de ceux-ci.
111. Déterminer un coefficient de durabilité des décisions du Conseil communal au regard des 17 Objectifs de Développement Durable :

- Il serait utile de renforcer la sensibilisation du personnel aux enjeux climatiques et de durabilité via des ateliers et animations adaptés. Ces formats permettraient aux différents services de monter en compétence sur des engagements portés par la Ville et de faciliter la collaboration avec le service Environnement sur les projets communs. Des outils comme la Roue des O.D.D., la Fresque du Climat ou la Fresque des 9 limites planétaires pourraient être mobilisés, avec la possibilité de former des agents en interne pour animer ensuite ces démarches, tant au sein de l'administration qu'auprès d'écoles ou de réseaux d'entreprises (objectifs POLLEC)

112. Poursuivre la modernisation informatique et la digitalisation des services, tout en luttant contre la fracture digitale, et viser la dématérialisation de ceux-ci :

- Acquisition, installation et formation à des applications nouvelles acquises grâce au subside de « Tax on pylons III »
- Adhérer aux opérations pilotes et aux manifestations d'intérêt relatives aux dématérialisations proposées par les Pouvoirs supérieurs
- Tendre vers une structure informatique commune, qui préserve néanmoins le caractère confidentiel des données à caractère personnel de nos institutions respectives
- Utiliser un outil d'exploitation interne qui intégrerait l'ensemble des services, plus automatisé, interopérable avec d'autres applications, ...
- Instaurer un outil de gestion facilitateur pour le service des Travaux et le service technique, permettant une planification claire, partagée et entièrement numérisée des activités, et garantissant une amélioration de la gestion quotidienne des équipes, du matériel et, à terme, des véhicules ; une interface pourrait être développée à destination des citoyens pour introduire les demandes et signalements
- Prévoir une extension de l'outil de gestion des bons de commande pour la gestion des factures notamment

17

113. Renforcer les partenariats avec l'IPPLF et l'AIS en matière de logement.

114. Renforcer la cellule « marchés publics » pour éviter le goulot d'étranglement préjudiciable à la bonne avancée des dossiers.

115. Poursuivre l'objectivation (compétences) du recrutement du personnel au regard des besoins des services et des priorités communales :

- Procéder à l'audit des documents utilisés par le service des R. H.
- Mise à jour de ces documents au regard des procédures légales
- Création d'un référentiel de compétences par métier

116. Investir dans la formation des collaborateurs communaux :
- Elaborer un Plan pluriannuel de formation
 - Mettre sur pied un catalogue de formations internes ou en partenariat
 - Organiser des modules de formation transversaux (numérique, communication, procédures R. H., ...)
117. Comprendre les raisons de l'absentéisme du personnel éventuel et apporter des solutions adaptées :
- Analyser qualitativement et quantitativement l'absentéisme
 - Coconstruire un plan Qualité de vie au travail avec le personnel
 - Mettre en œuvre les dispositifs de prévention en partenariat avec le S.I.P.P.
118. Tendre vers une structure commune par le développement de synergies et la convergence professionnelle des équipes (Ville, CPAS, RCA...) du personnel opérationnel au top management :
- Identifier les synergies possibles
 - Uniformiser les procédures et les documents
 - Créer un comité de pilotage
 - Renforcer la communication interne entre le service des sports, la régie communale autonome et les autres services de la Ville de Leuze-en-Hainaut, ainsi que développer les collaborations transversales dans la mise en œuvre des projets, afin d'en optimiser la qualité, l'efficacité et la cohérence grâce à une coopération renforcée
119. Déménager les équipes administratives vers un nouveau centre de services à la population (hypothèse de travail privilégiée : le dernier tiers du bâtiment Dujardin) en phase avec les nouveaux besoins des usagers mais aussi du personnel.
120. Aménager l'atelier communal, lui aussi inadapté, aux nouveaux besoins des usagers et du personnel, pour répondre aux besoins et normes actuels.
121. Donner au Coordinateur de la Planification d'Urgence les moyens d'assurer ses missions légales essentielles.
122. Donner au service technique les moyens d'améliorer sensiblement la qualité des voiries, des trottoirs et de l'évacuation des eaux (dont les égouts).
123. Réorganiser le service technique pour en optimiser le fonctionnement :
- Procéder à l'engagement d'un conducteur des travaux et renforcer l'équipe administrative, afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers, une gestion renforcée du service technique, et une modernisation des procédures
 - Examiner l'intérêt de regrouper les services Travaux et Cadre de vie afin de renforcer la synergie et la cohérence dans le suivi des projets

Axes stratégiques

1. Axe 1 : Renforcer la capacité organisationnelle des services

A. Sous-axe 1 : Urbanisme, Technique, Cadre de vie et Mobilité (administratif)

Objectif 1.1 : Réorganiser les services pour assurer une meilleure efficacité et une plus grande transversalité

- Définir une nouvelle structure adaptée aux enjeux futurs (cellule urbanisme, cellule technique, cellule cadre de vie, et cellule mobilité)
- Mettre en place des procédures partagées et un système de suivi des projets entre services, notamment avec le service technique des travaux, la cellule mobilité et celle des marchés publics

Objectif 1.2 : Renforcer les ressources humaines des services

- Formaliser l'engagement de ressources supplémentaires, sur base d'une analyse des besoins
- Définir le(s) profil(s) nécessaire(s) (technicien, agent administratif, ...)
- Favoriser la formation continue des agents (notamment en matière de réglementation urbanistique, aménagement du territoire, outils de planification, suivi de travaux, ...)

B. Sous-axe 2 : Population et Etat civil

Objectif 2.1 : Renforcer les compétences internes

- Élaborer un plan de formation annuel pour le personnel
- Organiser des ateliers de formation en interne et thématiques

Objectif 2.2 : Promouvoir une gestion écoresponsable

- Digitalisation complète des archives de l'état civil
- Sensibilisation du personnel à la réduction des impressions

C. Sous-axe 3 : Mobilité

Objectif 3.1 : Affecter les ressources nécessaires au suivi des nombreux projets

- Affecter un membre du personnel ou procéder au recrutement d'un agent qui gèrera les dossiers de Mobilité, ainsi que ceux liés à l'occupation du domaine public (la matière étant appelée à quitter le secrétariat général afin de créer une cohérence dans la gestion des matières en interne)

D. Sous-axe 4 : Accueil, Secrétariat et Communication

Objectif 4.1 : Adapter la communication et la visibilité des services aux changements organisationnels internes

- Revoir la signalétique des services au sein des différents bâtiments sur les différents sites de l'administration, par bureau/service, et dans les espaces d'accueil par lesquels le citoyen doit être orienté, de manière à faciliter le cheminement du citoyen vers le service qu'il recherche
- Revoir en outre l'identification des services sur le répondeur de l'administration, pour laquelle le message d'accueil est aujourd'hui trop long et inadapté

E. Sous-axe 5 : Sport

Objectif 5.1 : Développer une stratégie de financement et de subsides

- Identifier de manière proactive les opportunités de subsides et de financements externes (ADEPS, Infraspports, APE, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne, Europe, partenariats privés, etc.)
- Mettre en place une veille structurée et continue sur les appels à projets et dispositifs de financement, en s'appuyant sur des outils de suivi et des réseaux institutionnels
- Pour les projets du service des sports et de la RCA : intégrer systématiquement la recherche de financements dans chaque projet d'investissement ou de développement des infrastructures sportives (notamment pour les projets structurants tels que la piscine)
- Assurer un suivi rigoureux des subsides obtenus (justification, reporting, respect des conditions) afin de garantir leur pérennisation
- Lorsque l'opportunité se présente, veiller à optimiser l'utilisation des dispositifs existants (CSLI, APE, subventionnement du personnel, partenariats) pour réduire les charges de fonctionnement de la RCA
- En fonction de la nature des projets, développer des partenariats financiers et opérationnels (intercommunales, fédérations, acteurs privés) afin de diversifier les sources de financement
- Évaluer annuellement l'impact des financements obtenus sur la gestion financière de la RCA (réduction des coûts, amélioration de l'autofinancement, diminution de la charge communale)

20

F. Sous-axe 6 : Bibliothèque et Plan de cohésion sociale/service Jeunesse

Objectif 6.1 : Renforcer les synergies entre les acteurs socioculturels du territoire

Le regroupement de la bibliothèque, du PCS, du service jeunesse et du centre culturel au sein d'un même pôle permettra de développer une dynamique de collaboration renforcée entre les services. Cette proximité favorisera la mise en place de projets transversaux, le partage de ressources et une meilleure cohérence des actions menées auprès des citoyens.

Objectif 6.2 : Améliorer la qualité du service rendu aux citoyens

La création d'un pôle unique vise à faciliter l'accès des citoyens à une offre de services plus lisible, complémentaire et coordonnée. Cette organisation permettra de mieux répondre aux besoins de la population grâce à une approche davantage concertée entre les différents services communaux et associatifs.

Objectif 6.3 : Favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des équipes

Le déménagement dans des espaces pensés de manière fonctionnelle et optimisée permettra d'améliorer les conditions de travail des agents. Des locaux adaptés favoriseront la concentration, le confort, les échanges professionnels et une meilleure organisation du travail, contribuant ainsi à renforcer la motivation et l'engagement des équipes.

Objectif 6.4 : Soutenir une culture de communication et de collaboration interne

Le projet permettra de consolider les objectifs déjà poursuivis en matière de communication interne, de partage des compétences et de cohésion d'équipe. La proximité entre services favorisera les échanges quotidiens, la circulation de l'information et le développement d'une culture de travail plus collaborative et participative.

Objectif 6.5 : Accompagner le développement stratégique et l'évolution des services

Le futur pôle constituera un levier de développement pour les prochaines années en permettant aux services de s'adapter aux nouveaux besoins du territoire et des usagers. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue du fonctionnement des services, du développement des projets et de la modernisation des pratiques professionnelles.

Objectif 6.6 : Développer une démarche participative et évolutive de révision et d'actualisation des Plans, basée sur la concertation citoyenne et l'implication active de l'équipe, afin de construire des actions répondant aux besoins du terrain et mises en œuvre progressivement au fur et à mesure des priorités identifiées.

Objectif 6.7 : Renforcer les compétences professionnelles, personnelles et relationnelles de l'équipe par un accès à des formations adaptées, à des événements professionnels et à des opportunités d'apprentissage continu, afin de soutenir l'innovation, la créativité et la qualité des actions menées dans le cadre du PST.

2. Axe 2 : Mettre les services en adéquation avec les objectifs stratégiques et opérationnels de la mandature, et leur permettre de s'adapter aux enjeux futurs

A. Sous-axe 1 : Moderniser la vision de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Commune

Objectif 1.1 : Accompagner la mise en œuvre des projets de développement urbain identifiés dans la D.P.C.

- Suivre la mise en œuvre opérationnelle des projets de développement urbain : Rempart, Seuvoir, Gare, Bois Blanc, ...
- Élaborer les plans de phasage, assurer la coordination avec les bureaux d'études et les autres services concernés
- Mettre en place des notes de synthèse de suivi des projets

Objectif 1.2 : Renforcer la coordination avec les partenaires externes (Région, auteurs de projets, etc.)

- Initier ou poursuivre le dialogue avec la Région
- Organiser des comités de pilotage réguliers avec les autorités régionales et les partenaires

Objectif 1.3 : Moderniser le Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

- Lancer un chantier de révision du GCU en intégrant les enjeux environnementaux, de mobilité et d'esthétique architecturale
- Associer les citoyens et les acteurs locaux via une démarche participative, notamment via la commission consultative d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et de mobilité
- Intégrer les principes d'urbanisme durable et de densification maîtrisée

Objectif 1.4 : Réussir la transition numérique du service de l'urbanisme

- Accompagner la mise en œuvre du guichet numérique des permis d'urbanisme, dans le cadre de la candidature en tant que commune pilote
- Former les agents aux nouveaux outils digitaux et intégrer les démarches numériques dans les procédures internes

B. Sous-axe 2 : Soutenir la mise à jour et la mise en œuvre d'un nouveau P.C.D.R.

Objectif 2.1 : Contribuer activement à la revitalisation des villages et à la satisfaction des besoins locaux, via une approche participative et durable

- Relancer un programme communal de développement rural
- Désigner un auteur de projet
- S'appuyer sur l'aide de la Fédération rurale de Wallonie

C. Sous-axe 3 : Renforcer la transversalité et la gouvernance des projets de travaux

Objectif 3.1 : Favoriser la coordination interservices pour la mise en œuvre des projets

- Mettre en place une cellule de coordination transversale (cadre de vie, urbanisme, environnement, marchés publics, finances, technique, ...)
- Assurer un meilleur suivi de la réalisation des travaux en cours (états d'avancement, avenants, suspensions, ...)
- Intégrer la planification budgétaire
- Assurer une bonne communication entre les politiques locales, les pouvoirs subsidiaires, les auteurs de projet ou autres assistants à maîtrise d'ouvrage, ...

D. Sous-axe 4 : Offrir des cimetières conformes aux réglementations en vigueur, respectueux de leur vocation mémorielle et esthétiquement valorisés, grâce à une gestion humaine et optimisée des ressources

Objectif 4.1 : Mettre les cimetières en conformité avec les récentes réglementations, par un audit des cimetières pour évaluer les écarts avec les normes actuelles, et une mise en conformité progressive des zones identifiées comme prioritaires :

Contexte :

Les récents décrets imposent une adaptation des infrastructures funéraires pour répondre à des normes environnementales, sanitaires et de sécurité. Ces exigences incluent notamment :

- La mise en place de systèmes de drainage ou d'évacuation adaptés pour éviter la contamination des sols
- L'installation ou la mise aux normes des ossuaires et des columbariums
- La sécurisation des monuments et des allées pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite

Actions clés :

- Audit technique et juridique : identifier les écarts entre l'existant et les exigences réglementaires
- Mise aux normes progressive : réaliser des travaux prioritaires sur les zones les plus urgentes, avec un calendrier de mise en conformité pour l'ensemble des cimetières d'ici la fin de la mandature
- Suivi et contrôle : établir des rapports annuels de conformité, validés par les autorités compétentes

Résultats attendus :

Des cimetières conformes, sécurisés et répondant aux attentes des citoyens.

Objectif 4.2 : Moderniser les infrastructures et préserver le patrimoine funéraire communal, par l'élaboration d'un plan de rénovation des enceintes funéraires sur la durée de la mandature :

Objectif :

Restaurer les enceintes dégradées pour préserver le patrimoine historique et améliorer l'esthétique des cimetières.

Planification :

- Diagnostic complet :
 - Recenser les sections endommagées (murs, portails, clôtures)
 - Prioriser les travaux en fonction de l'état de dégradation et de la fréquentation des cimetières
- Phase 1 des rénovations :
 - Rénover les sections les plus critiques
 - Tester des techniques de restauration durable (matériaux écologiques et pérennes)
- Phase 2 et finalisation :
 - Poursuivre les travaux sur les enceintes restantes
 - Valoriser les entrées des cimetières avec des éléments esthétiques et informatifs (panneaux historiques, signalétiques modernes)

Objectif 4.3 : Optimiser la gestion des fossoyeurs, avec une attention particulière à la répartition saisonnière des tâches

Objectif 4.4 : Renforcer l'entretien, la gestion et l'embellissement des cimetières, par un plan annuel d'entretien et d'embellissement des espaces verts des cimetières

24

E. Sous-axe 5 : Renforcer la qualité du service Population, améliorer l'accessibilité, moderniser les outils et garantir la satisfaction du citoyen

Objectif 5.1 : Devenir un service innovant et accessible, répondant efficacement aux besoins des citoyens et anticipant les évolutions sociétales

Objectifs et actions-clés :

- **Améliorer l'expérience utilisateur** : Simplification des démarches et réduction des délais d'attente :
 - Mise en place d'un système de prise de rendez-vous en ligne
 - Création d'une FAQ en ligne pour les démarches les plus courantes
 - Réorganisation de l'accueil physique pour fluidifier les flux (formation de l'accueil)

➤ **Moderniser les outils et processus** : Mise en œuvre de solutions numériques adaptées :

- Investissement dans des logiciels de dernière génération
- Mise en place d'un portail numérique sécurisé pour les démarches à distance

F. Sous-axe 6 : Réformer l'outil de gestion touristique

Objectif 6.1 : Renforcer et professionnaliser l'Office du Tourisme

- Engagement de personnel pour le service
- Formation du personnel (aménagement, accueil, outils numériques)
- Dissolution de l'ASBL et migration vers la Ville (gestion simplifiée)
- Obtention de la concession de la SNCB pour installer le service en gare
- Aménagement du nouveau service (budget + travaux)
- Création d'un espace d'exposition temporaire dans la concession
- Création d'un site web/onglet sur site communal et exploitation des réseaux sociaux
- Installation d'un panneau d'affichage en gare

25

Objectif 6.2 : Développer une offre touristique diversifiée et attractive

- Participation aux Journées du Patrimoine (activité guidée)
- Création de balades thématiques (PDF, papier, application)
- Réunions de présentation avec les comités des villages/quartiers
- Recensement des hébergements touristiques
- Partenariat avec la Maison du Tourisme Wapi
- Partenariat avec les écoles de tourisme (Ath, Péruwelz, Tournai)

Objectif 6.3 : Valoriser les pôles culturels et muséaux

- Nouvelle convention avec Mahymobiles
- Promotion conjointe Tourisme – Mahymobiles (événements, communication)

Objectif 6.4 : Développer la notoriété et l'attractivité touristiques

- Participation à des événements régionaux via la Maison du Tourisme Wapi
- Promotion numérique (site web, réseaux sociaux, plateformes touristiques)
- Développement d'une identité visuelle commune pour le tourisme leuzois, en adéquation avec la charte graphique de la commune

G. Sous-axe 7 : Tendre vers une gestion de crise opérationnelle

Objectif 7.1 : Recréer une cellule de crise communale et former le C.P.U., ainsi que le personnel de la cellule (modules complémentaires car personnel déjà formé) :

- Déplacer la cellule de crise en lui trouvant un emplacement qui correspond aux nécessités et en regard des réaménagements des services
- Former le personnel à l'évolution de la matière, appelée à une professionnalisation accrue

Objectif 7.2 : Finaliser le Plan général d'urgence et d'intervention :

- Finaliser le Plan d'Intervention Psycho-social, afin de pouvoir faire valider le P.G.U.I. par les services du Gouverneur de Province

Objectif 7.3 : Rédiger les R.O.I. des organes :

- A l'horizon de fin de mandature, doter les organes de la Planification d'Urgence des règlements nécessaires à leur fonctionnement

Objectif 7.4 : Rédiger les Plans particuliers d'urgence et d'intervention pour les événements majeurs, ainsi que pour la prison :

- Créer un groupe de travail aux fins d'élaborer le P.P.U.I. de la prison de Leuze
- A l'horizon de fin de mandature, élaborer le P.P.U.I. relatif à Leuze-en-Folie et aux Floralties

Objectif 7.5 : S'assurer de la réalisation des Plans internes d'urgence des établissements scolaires notamment, en collaboration avec le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail

Objectif 7.6 : Réaliser un/des exercices de table ou réel(s), conformément à l'A.R. du 22.05.19

H. Sous-axe 8 : Réduire la fracture numérique sur le territoire leuzois et favoriser l'inclusion numérique

Objectif 8.1 : Offrir des formations accessibles aux citoyens pour renforcer leurs compétences numériques de base (ateliers informatiques, ...)

Objectif 8.2 : Impliquer les citoyens dans une démarche participative et solidaire :

- Former des citoyens pour qu'ils deviennent des référents numériques

I. Sous-axe 9 : Renforcer la cohésion sociale entre les générations

Objectif 9.1 : Proposer des activités favorisant les liens entre jeunes et aînés

Objectif 9.2 : Renforcer la participation des aînés aux décisions locales

(voir notamment action 65. supra)

J. Sous-axe 10 : Favoriser une ville inclusive et solidaire pour tous

K. Sous-axe 11 : Améliorer l'accessibilité à la mobilité pour tous les citoyens

Objectif 11.1 : Développer des solutions de transport alternatives pour les publics fragilisés :

- Envisager un système de mobilité à la carte

L. Sous-axe 12 : Promouvoir le sport et la santé pour tous

Objectif 12.1 : Organiser un événement de sensibilisation autour du sport et de la santé :

- Définir le concept et les objectifs de l'événement
- Mobiliser les partenaires (clubs, professionnels de la santé, associations, acteurs locaux, PCS et autres services de la Ville, services de la province du Hainaut)
- Organiser des ateliers, démonstrations et conférences
- Assurer la promotion de l'événement auprès de la population
- Évaluer la fréquentation et l'impact de l'événement
- Sur base de l'évaluation du projet et de l'expérience acquise lors du premier événement, mettre en œuvre les actions nécessaires pour en faire un rendez-vous annuel et le pérenniser dans le temps, afin qu'il devienne un événement incontournable pour la population et les partenaires ; dans cette perspective, veiller à maintenir une dynamique d'évolution et à insuffler un renouvellement chaque année, afin d'éviter tout essoufflement du projet
- Sur base de cet événement, intensifier le développement du sport-santé sur l'entité : structurer une offre coordonnée de sport-santé (sport sur ordonnance, activité physique adaptée, encadrement fitness) ; développer des partenariats avec les acteurs médicaux et sociaux (médecins, CPAS, PCS) ; sensibiliser la population aux bienfaits de l'activité physique via des campagnes d'information et des actions ciblées ; mettre en place des indicateurs de suivi pour mesurer l'impact des actions sur la santé publique sur base de la participation aux actions

M. Sous-axe 13 : Optimiser la communication communale

Objectif 13.1 : Faire respecter la charte graphique de manière transversale à l'ensemble des services

Objectif 13.2 : Poursuivre la structuration et la centralisation de la communication, notamment sur les réseaux sociaux

- Fil de Leuze : trois parutions par an, avec une anticipation des thématiques au regard des périodes et de l'actualité des services
- Facebook : objectif à court terme : une vidéo par semaine
- Instagram : objectif à court terme : lancement d'un compte dans la foulée de l'objectif « Facebook »

Objectif 13.3 : Revoir l'agenda associatif :

- Créer des flyers au format A5, à la demande des C.C.E., afin de les diffuser dans les commerces et autres lieux de passage
- Rendre l'agenda le plus complet possible

Objectif 13.4 : Améliorer la qualité rédactionnelle et visuelle des supports